



Recettes occasionnelles

Rapport du Directeur général

1. Après clôture des comptes au 31 décembre 1998, et comme indiqué dans le rapport financier intérimaire sur les comptes non vérifiés pour 1998, Tableau 3 & Compte pour les recettes occasionnelles,¹ le montant du solde des recettes occasionnelles disponible avant ouverture de crédits au 31 décembre 1998 était de US \$23 320 914. La différence principale par rapport à la précédente estimation & US \$13 697 644 & soumise au Conseil exécutif à sa cent troisième session s'explique par le fait que des économies supplémentaires d'un montant de US \$9 555 406 ont été faites au titre des engagements non réglés pour l'exercice biennal précédent.
2. J'ai recommandé au Conseil exécutif, à sa cent troisième session, qu'un montant de US \$6 606 004 de recettes occasionnelles soit utilisé pour financer les activités exécutées au niveau des pays aux fins de l'éradication de la poliomyélite et de l'initiative Faire reculer le paludisme entre le 1^{er} juillet 1999 et le 31 décembre 2000. Plusieurs membres du Conseil ont été d'avis que le montant des recettes occasionnelles disponible ne devrait pas être utilisé pour des activités de programme et que toute proposition de ce type devait être soumise dans le cadre du projet de budget programme. J'ai soigneusement analysé la teneur des débats qui ont eu lieu à la dernière session du Conseil, mais je pense que l'utilisation de US \$6 606 004 prélevés sur les recettes occasionnelles pour financer ces activités additionnelles dans les pays reste justifiée. Je recommanderais cependant que le solde restant soit crédité aux Etats Membres de manière à réduire le montant de leur contribution au budget ordinaire.
3. Sur cette base, le montant des recettes occasionnelles disponible pourrait donc être utilisé comme suit :

¹ Voir document A52/13.

	US \$	US \$
Solde disponible au 31 décembre 1998		23 320 914
a) Financement des activités du 1 ^{er} juillet 1999 au 31 décembre 2000 au niveau des pays pour :		
i) l'éradication de la poliomyélite	4 404 004	
ii) l'initiative Faire reculer le paludisme	2 202 000	
b) Financement partiel du budget ordinaire de 2000-2001 à répartir entre les Membres sur la base des intérêts effectifs de 1997 et 1998 conformément au plan d'incitation (résolution WHA41.12) et à examiner au titre du point 12 de l'ordre du jour	5 555 567	
c) Montant à créditer pour réduire la contribution des Membres au budget ordinaire au 1 ^{er} juillet 1999	<u>11 159 343</u>	<u>23 320 914</u>

= = =